

Votants : 83
Convocation du Conseil de Communauté :
le 20 juin 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 1^{ER} juillet 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 30 juin 2014

ASSAINISSEMENT – AMENAGEMENT DE L'ANCIEN CLARIFICATEUR EN BASSIN DE STOCKAGE SUR LE SITE DU QUAI METAYER (COMMUNE DE NIORT) - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ 2012/764

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gerard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Nicolas MARJAULT, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Didier DAVID à Elisabeth MAILLARD, Luc DELAGARDE à Alain BAUDIN, Pascal DUFORESTEL à Stéphane PIERRON, Romain DUPEYROU à Simon LAPLACE, Marie-Chantal GARENNE à Sylvette RIMBAUD, Anne-Lydie HOLTZ à Christelle CHASSAGNE, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE à Gerard LABORDERIE, Jacqueline LEFEBVRE à Jeanine BARBOTIN, Rose-Marie NIETO à Dominique SIX, Michel PAILLEY à Alain GRIPPON, Sebastien PARTHENAY à Marc THEBAULT, Alain PIVETEAU à Josiane METAYER, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Gérard GIBAULT, Robert GOUSSEAU, Alain LAUDES, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Sebastien PARTHENAY, Alain PIVETEAU, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2014

ASSAINISSEMENT – AMENAGEMENT DE L'ANCIEN CLARIFICATEUR EN BASSIN DE STOCKAGE SUR LE SITE DU QUAI METAYER (COMMUNE DE NIORT) - AVENANT N°2 AU MARCHE 2012/764

Monsieur **Joël MISBERT**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'ancien clarificateur en bassin tampon sur le site du Quai Métayer à Niort, des travaux modificatifs sont programmés.

Groupes de pompage : afin de s'assurer que les 6 pompes prévues au marché étaient bien adaptées au projet, un essai a été réalisé avec une seule pompe préalablement à l'installation définitive. Il a été constaté de nombreux bouchages. L'essai d'un autre modèle s'est avéré beaucoup plus concluant, même si une certaine sensibilité à l'abrasion par le sable a pu être notée. Par conséquent, il est proposé :

- de remplacer les 6 pompes (avec pieds d'assise, colonnes, clapets et variateurs) prévues initialement par 6 autres pompes moins sensibles aux problèmes de bouchage
- d'effectuer des modifications pour protéger les pompes des arrivées de sable :
 - o pose de bordures béton en fond de fosse
 - o pose de batardeaux en amont et en aval du dessableur pour optimiser son fonctionnement
 - o modification du système de démontage des pompes à sable existantes

Sécurisation et amélioration du fonctionnement des équipements :

- By-pass dégrilleur : en cas de colmatage du dégrilleur, au lieu de mettre le réseau en charge et de faire passer les eaux au trop-plein vers la Sèvre, il est proposé d'installer des batardeaux qui permettront de by-passer automatiquement le dégrilleur.
- Système de contrôle d'éventuelles infiltrations entre le radier existant et le nouveau radier du bassin pour éviter des sous-pressions susceptibles d'endommager l'ouvrage
- Forage pour l'eau industrielle en acier au lieu du PVC
- Suppression de la canalisation enterrée de vidange du ballon anti-bélier et raccordement via la chambre à vannes
- Mise en place d'un dispositif de restitution des eaux claires du bassin vers la Sèvre, pour limiter les retours vers le poste de pompage
- Ajout d'une sonde piézométrique dans regard d'arrivée permettant la détection d'un éventuel dysfonctionnement

Ajout d'équipements électriques : pour sécuriser l'installation électrique, des modifications sur la supervision, ainsi qu'un convertisseur permettant de communiquer avec le compteur EDF doivent être ajoutés.

De plus, certaines prestations décrites au mémoire technique peuvent être supprimées (réalisation du revêtement bi-couche, fourniture de 2 bennes à déchets, prises en charges des consommations électriques et d'eau potable du chantier)

Enfin, il a été convenu avec le groupement un rabais de 2 370 € HT pour permettre à la CAN de remplacer ses clés suite à la perte d'un pass remis à l'entreprise.

Le tableau suivant détaille les montants des prestations décrites précédemment :

	DESIGNATION	Part EGDC	Part FOURNIE	Total
1-	Fourniture de 6 Pompes (+ 1 en caisse) KSB TYPE KRTD 200.315/294 UG.S, Roue 315, puissance de 27 Kw au lieu des KRTD prévues au marché		20 093,00 €	20 093,00 €
2-	Aménagements hydraulique dans les bâches de pompage			
2.1-	Bordures béton en fond de fosse pour rétention des sables et graviers		2 715,00 €	2 715,00 €
2.2-	Cloisons anti-vortex entre les pompes (compris les pompes EP)		5 105,00 €	5 105,00 €
3-	Aménagements hydrauliques du dessableur			
3.1-	Batardeau sur vanne sortie dessableur pour créer une limitation de débit temps sec		2 820,00 €	2 820,00 €
3.2-	Batardeau sur vanne by-pass entrée du dessableur pour assurer l'écoulement temps de pluie		2 820,00 €	2 820,00 €
3.4-	Modification pour améliorer le démontage des 2 pompes à sables		3 235,00 €	3 235,00 €
4-	Batardeau sur amont vanne de by-pass du dégrilleur pour assurer l'écoulement en cas de panne de l'équipement		4 645,00 €	4 645,00 €
5-	Contrôle d'infiltration entre radier bassin tampon et radier ouvrage existant (TS4 ind B)		8 313,00 €	8 313,00 €
6-	Développement supervision PR LR (TS6)		4 060,00 €	4 060,00 €
7-	Convertisseur RS232-RS485 pour communication avec compteur EDF (TS7 version 19-01-2014)		1 666,00 €	1 666,00 €
8-	Plus value Forage tube acier (TS 8)		550,00 €	550,00 €
9-	Sofrel S510 pour liaison radio (PR NEUFCHATEL) (TS 9)		2 086,00 €	2 086,00 €
10-	Reprise de la vidange du réservoir HYDROCHOC, en direction de la bâche de pompage N°1 (TS 10)		1 591,00 €	1 591,00 €
11-	Mise en place d'un dispositif de restitution des eaux claires du bassin tampon compris prééquipement pour raccordement préleveur CAN		8 310,00 €	8 310,00 €

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20140630-659-06-2014-DE
Date de télétransmission : 08/07/2014
Date de réception préfecture : 08/07/2014

	sur canal de sortie (TS12)			
12-	Ajout d'une sonde piezo dans le regard d'arrivée PR		1 538,00 €	1 538,00 €
13-	Travaux non réalisés à déduire			
14.2-	Suppression de la prestation "fourniture de 2 bennes à déchets"		-2 000,00 €	-2 000,00 €
14.3-	Prise en charge des consommations d'eau potable	-630		-630,00 €
14.4-	Prise en charge des consommations électriques	-420		-420,00 €
14.5-	Remplacement des clés CAN suite à la perte du pass	-2370		-2 370,00 €
14.6-	Suppression de la prestation "réalisation d'une voirie bi-couche"	-7 000,00 €		-7 000,00 €
	TOTAL HT :	-10 420,00 €	67 547,00 €	57 127,00 €
	TVA 20%			11 425,40 €
	TOTAL TTC			68 552,40 €

L'ensemble de ces travaux supplémentaires s'élève à 68 552,40 € TTC, ce qui porte à 1 909 398,52 € TTC le montant total du marché, soit une augmentation de 3,71 %.

La réalisation de ces travaux nécessite une prolongation du délai d'exécution de 2 mois.

Ces modifications nécessitent l'établissement d'un avenant, conformément aux règles applicables aux marchés publics.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°2 au marché Aménagement de l'ancien clarificateur en bassin tampon sur le site du Quai Métayer, passé avec le groupement d'entreprises FOURNIE-EGDC,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ledit avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 83
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Joël MISBERT

Vice-Président Délégué
Accusé de réception en préfecture
179-2000-15117-20140630-c59-06-2014-DE
Date de télétransmission : 08/07/2014
Date de réception préfecture : 08/07/2014

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20140630-c59-06-2014-DE
Date de télétransmission : 08/07/2014
Date de réception préfecture : 08/07/2014